

Réponse du NDP-- l'aide médicale à mourir

Les néo-démocrates reconnaissent que la prestation de soins aux patients en fin de vie comporte de sérieuses et de complexes implications médicales, éthiques et juridiques. Nous reconnaissons également que l'aide médicale à mourir est une question sensible qui touche les Canadiens de manière très personnelle.

Si nous sommes élus, les Canadiens peuvent faire confiance au NPD de Thomas Mulcair pour faire de l'accès aux soins palliatifs une priorité. Aussi, nous prendrons immédiatement des mesures pour mettre en œuvre la décision historique et unanime de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Carter et agirons de façon mesurée et respectueuse.

Les néo-démocrates ont toujours soutenu que toute discussion relative à l'aide médicale à mourir doit inclure une conversation plus large sur les soins de fin de vie. Actuellement, les familles ont de la difficulté à prendre soin de leurs proches qui souffrent et ont besoin de davantage de ressources et de soutien. Le député sortant du NPD Charlie Angus a déposé une motion en juin 2014 visant à établir une stratégie pancanadienne sur les soins palliatifs et de fin de vie. Cette motion a reçu le soutien unanime de tous les partis à la Chambre des communes et a contribué à faire avancer la question au plan national. C'est avec grand intérêt que nous continuerons de travailler avec les Canadiens afin que de meilleurs services et un plus grand soutien leur soient disponibles dans ces moments difficiles.

À la suite du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Carter, le NPD a exigé du gouvernement conservateur qu'il mette en œuvre tant l'esprit que la lettre et de la décision. C'est avec consternation que nous avons été témoins de l'inaction des conservateurs à qui la Cour avait pourtant donné un an pour mettre à jour la législation canadienne. Cinq mois suivant le jugement, les conservateurs n'avaient toujours rien fait ni au Parlement ni en collaboration avec les partis d'opposition. Tout juste avant de déclencher hâtivement les élections, les conservateurs ont annoncé de façon précipitée la mise sur pied d'un processus de consultation rempli de faiblesses, mettant ainsi fin à tout espoir de consensus à court terme.

De plus, deux des trois personnes choisies pour mener le processus de consultation sont intervenues devant les tribunaux au côté du gouvernement en faveur du maintien de l'interdiction de l'aide médicale à mourir. Ces nominations nous amènent à douter du fait que les conservateurs acceptent le jugement de la Cour suprême et qu'ils tentent plutôt de bloquer sa mise en œuvre.

Les néo-démocrates suivront attentivement les travaux de ce comité. Nous espérons que les conservateurs et les personnes mandatées agiront de bonne foi et reconnaîtront la décision de la Cour suprême comme étant finale.

Suite aux élections, un gouvernement néo-démocrate s'inspirera du processus de consultation hautement efficace et consensuel et qui eut cours au Québec. Le Parlement doit être à l'écoute des Canadiens, surtout des personnes handicapées, les provinces, les territoires, les gouvernements autochtones, les professionnels de la santé, les experts juridiques et en éthique, afin d'assurer que les droits et les mesures de protection pour les personnes vulnérables sont appliqués de la même manière partout au Canada.

Nous nous devons de protéger les personnes les plus vulnérables sans toutefois créer d'obstacles déraisonnables pour les personnes qui souhaitent mourir dans la dignité.

Les Canadiens ont des points de vue forts et divergents sur ces questions. Les néo-démocrates aussi. Toutes ces positions doivent être prises en compte alors que nous cherchons à aller de l'avant.